

**2 vallées
vertes**
de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-20****Vote des taxes directes locales pour l'exercice 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-20

Vote des taxes directes locales pour l'exercice 2024

Le Président propose à l'assemblée de voter les taux de fiscalité pour 2024 identiques à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire de la CC2VV vote les taux de fiscalité proposés pour 2024 :

TFB : 3.96 %

TFNB : 7.09 %

THA : 5.18 %

CFE : 21.40 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0



Paris
France

EPCI :

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC :

018 CC 2 VALLEES VERTES

25

SGC VALDAHON-BAUME-LES-DAMES

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	14 470 285	3,96		15 130 000	599 148	3,96	599 148
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 168 948	7,09		1 214 000	86 073	7,09	86 073
Taxe d'habitation additionnelle	1 466 205	5,18		1 325 000	68 635	5,18	68 635
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1	
CFE unique ou de zone	4 635 670	21,40		4 651 000	995 314	21,40	995 314
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1	
Total de la fiscalité additionnelle					753 856	Total	1 749 170
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne			995 314		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
	8	9	10	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 735 856 753 856 = 1,000000			
Taxe foncière non bâtie additionnelle				
Taxe d'habitation additionnelle				
CFE additionnelle			Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,640			
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2024,
cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 602 070	472 117	154 453	20 607	568 503	0	404 745	2 413 005

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 749 170		2 413 005		4 162 175

A BESANCON
Le 08 MARS 2024Pour la Direction des Finances publiques,
CHANTAL GOUBERTA Pour le Président,
Le 11/04/2024
Bruno BEAUDREYA
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-21****TAXE GEMAPI : vote du produit attendu 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-21

TAXE GEMAPI : vote du produit attendu 2024

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement définissant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) »,

Vu les statuts de la communauté de communes en date du 31 décembre 2017, actant la prise de compétence GeMAPI par celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts, donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans le cadre de leur compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », d'instaurer une taxe destinée à financer cette compétence,

Vu la délibération n° 01/2018 du 25 janvier 2018, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer, sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes exerce en tant qu'EPCI-FP la compétence obligatoire GEMAPI et est autorisée, à ce titre, à prélever la taxe GEMAPI à compter de cette même date,

Considérant que le produit de cette taxe servira à financer les seules dépenses afférentes à la compétence GEMAPI,

Considérant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année par une délibération spécifique, intervenant avant le 15 avril,



Considérant le reliquat des produits antérieurs perçus sur la taxe Gemapi,

Considérant le caractère pluriannuel des projets,

Considérant les dépenses prévisionnelles 2024 et 2025,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accueil favorable, de décider :

- De fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour les impositions dues au titre de 2024, à 86 146 euros, montant inchangé par rapport à 2023, au vu du tableau pluriannuel des charges et produits (*en annexe de la présente délibération*)
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision et engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'arrêter le produit de cette taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à : **86 146 € (quatre-vingt-six mille cent quarante-six euros) pour l'année 2024**
- De charger Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



<u>Délibération adoptée avec :</u> Voix pour : 48 Voix contre : 0 Abstention : 0





Annexe à la délibération n° 2024 04 21 du 11 avril 2024

Dépenses : BP 2024

BV	Projet	Objet	2024
Ognon		Cotisation annuelle axe	14 950,00 €
Ognon		Participation fonctionnement SMAMBVO	9 180,00 €
Ognon	Tronçon 3,4, 9 et 10	Convention Crenu solde	
Ognon	Tronçon 9 10 et 11	Travaux et Maitrise d'œuvre	
Ognon	Tranche 2 : troncon 11 : confluence	suivi après travaux	3 683,00 €
Ognon	Crenu Huanne	Etudes faisabilité	42 164,00 €
Ognon	Autres Affluents	DIAG Drigeon et propositions d'actions	22 000,00 €
		Convention EPTB - Accompagnement pour suivi des ruisseaux, gestion problématiques d'entretien et sensibilisation riverains (20j/an)	5 200,00 €
Doubs		Cotisation 4e trimestre 2021	
Doubs		Cotisation EPTB 4 Trimestre	14 969,00 €
Doubs		Cotisation EPTB Axe Item 2 ? Si délégation ou transfert	8 110,40 €
Doubs	EDD Merlon Blussangeaux	Frais administratifs	
Doubs	EDD Merlon Blussangeaux	Marché EDD Lombardi	
Doubs	EDD Merlon Blussangeaux	Option marché scénario rupture EDD Lombardi	
Doubs	EDD Merlon Blussangeaux	Levé topo complémentaire	
Doubs		Ruisseau de Soye - Etudes aval Pompierre	37 358,00 €
Doubs		Ruisseau de Soye - Travaux Aval Pompierre	37 358,00 €
Doubs		Restauration du ruisseau de Mancenans : études	
Doubs		Restauration du ruisseau de Mancenans : travaux	51 300,00 €
Total	Total	Totaux	246 272,40 €

Suivi financier de la compétence GEMAPI

Sens	Réalisé 2018	Réalisé 2019	réalisé 2020	realisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	BP 2024
Dépenses	34 967,00 €	37 821,00 €	53 162,00 €	42 937,21 €	96 956,50 €	96 647,17 €	165 463,00 €
Recettes	86 534,00 €	86 330,00 €	86 166,00 €	79 097,00 €	104 447,00 €	93 409,00 €	86 155,00 €
Résultat	51 567,00 €	48 509,00 €	33 004,00 €	36 159,79 €	7 490,50 €	- 3 238,17 €	- 79 308,00 €
Résultat cumulé	51 567,00 €	100 076,00 €	133 080,00 €	169 239,79 €	176 730,29 €	73 093,85 €	- 6 214,15 €



**2 vallées
vertes**
de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-22****BUDGET PRINCIPAL (07600) : Approbation du budget primitif 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-22

BUDGET PRINCIPAL (07600) : **Approbation du budget primitif 2024**

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRINCIPAL** pour l'exercice 2024 soumis ce soir à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023 02 02 du 16 février 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2024 04 13 du 11/04/2024 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la CC2VV ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2024 de la CC2VV ;

Considérant que le budget primitif 2024 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2024 de la CC2VV est sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 871 052.01 €

Recettes : 9 144 127.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 828 650.00 €

Recettes : 1 828 650.00 €



Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ADOpte le budget primitif 2024 de la CC2VV réel et sincère par nature et par chapitre globalisé :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 871 052.01 €

Recettes : 9 144 127.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 828 650.00 €

Recettes : 1 828 650.00 €

APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (*hors les dépenses de personnel*) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

ADOpte que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est au prorata temporis ;

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0





**2 vallées
vertes**
de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

2024-04-23

BUDGET ANNEXE DECHETS (07601) : **Approbation du budget primitif 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)

Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-23

BUDGET ANNEXE DECHETS (07601) : **Approbation du budget primitif 2024**

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS** pour l'exercice 2024 soumis ce soir à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à ce budget,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024, présenté par le Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif annexe « DECHETS » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 614 166.95 €

Recettes : 1 923 200.79 €

Section d'investissement :

Dépenses 40 000.00 €

Recettes 149 262.19 €

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2024

2024-04-24

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES (07631) : Approbation du budget primitif 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)

Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-24

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES (07631) : Approbation du budget primitif 2024

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAE** pour l'exercice 2024 soumis ce soir à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à ce budget,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024, présenté par le Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif annexe « ZONES D'ACTIVITES » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 306 438.48 €

Recettes : 1 306 581.17 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 275 425.18 €

Recettes : 1 277 412.48 €

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0





République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-25****BUDGET ANNEXE REGIE EAU (07650) : Approbation du budget primitif 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-25

BUDGET ANNEXE REGIE EAU (07650) : **Approbation du budget primitif 2024**

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE EAU** pour l'exercice 2024 soumis ce soir à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025, présenté par le Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif annexe « REGIE EAU » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 340 178.00 €

Recettes : 2 515 429.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 953 415.38 €

Recettes : 3 141 349.80 €

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0



**2 Vallées Vertes**
de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-26****BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT (07654) : Approbation du budget
primitif 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-26

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT (07654) : **Approbation du budget primitif 2024**

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT** pour l'exercice 2024 soumis ce soir à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024, présenté par le Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif annexe « REGIE ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 450 693.00 €

Recettes : 2 510 614.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 402 724.87 €

Recettes : 2 895 455.66 €

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0





République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-27****Validation des Attributions de Compensation provisoires 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-27

Validation des Attributions de Compensation provisoires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son Article 1609 nonies C;

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a opté pour le régime de Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2017,

Le Président indique que le montant prévisionnel des attributions doit être notifié aux communes membres en début de chaque exercice comptable.

Il propose, en conséquence, de valider les montants précisés dans le tableau annexé à la présente délibération et ajoute que ces montants correspondent au produit de la fiscalité économique perçu par les communes en 2023.

Ceux-ci pourront être régularisés au cours de l'année pour tenir compte de l'évaluation des éventuelles charges transférées et des travaux de la CLECT.

L'exposé entendu, le conseil communautaire valide les montants présentés en séance (*en annexe de la présente délibération*)

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0





COMMUNES	RAPPEL AC AU 01/01/2017	AC DE DROIT		AC DEROGATOIRES		AC PROVISOIRES 2023	COUT SERVICE EFS / LA POSTE CNI PASSEPORT 2023 2.50€/hbt
		TRANSFER T ZONES D'ACTIVITE S	TRANSFER T COMPLEX E SPORTIF	EOLIENNE S	SERVICE SECR +HERBER GT		
ABBENANS	35 430 €				-7 071 €	28 359 €	-802,50 €
ACCOLANS	4 521 €				657 €	5 178 €	-222,50 €
ANTEUIL	99 332 €				15 000 €	114 332 €	-1 532,50 €
APPENANS	5 575 €				3 914 €	9 489 €	-960,00 €
ARCEY	42 448 €	- 10 161 €			34 286 €	66 573 €	-3 702,50 €
AVILLEY	5 537 €				-3 440 €	2 097 €	-400,00 €
BLUSSANGEAUX	3 805 €				486 €	4 291 €	-212,50 €
BLUSSANS	30 225 €				1 171 €	31 396 €	-475,00 €
BOURNOIS	4 920 €				1 171 €	6 091 €	-475,00 €
BRANNE	2 567 €				-3 629 €	-1 062 €	-447,50 €
CUBRIAL	8 009 €				-3 322 €	4 687 €	-377,50 €
CUBRY	7 275 €				-1 645 €	5 630 €	-240,00 €
CUSE ET ADRISANS	2 772 €				-7 068 €	-4 296 €	-717,50 €
DESANDANS	7 609 €				15 000 €	22 609 €	-1 807,50 €
ETRAPPE	4 978 €				1 514 €	6 492 €	-532,50 €
FAIMBE	25 247 €				657 €	25 904 €	-247,50 €
FONTAINE LES CLERVAL	18 500 €				-4 914 €	13 586 €	-675,00 €
FONTENELLE MONTBY	1 658 €			31 705 €	-2 191 €	31 172 €	-210,00 €
GEMONVAL	3 793 €				486 €	4 279 €	-207,50 €
GENEY	2 703 €				1 171 €	3 874 €	-297,50 €
GONDENANS LES MOULINS	122 €				-1 489 €	-1 367 €	-190,00 €
GONDENANS MONTBY	2 480 €				-3 518 €	-1 038 €	-420,00 €
GOUHELANS	379 €				-2 230 €	-1 851 €	-297,50 €
HUANNE MONTMARTIN	5 568 €				-1 762 €	3 806 €	-250,00 €
HYEMONDANS	4 770 €				1 171 €	5 941 €	-525,00 €
ISLE SUR LE DOUBS	399 887 €	- 20 446 €			67 714 €	447 155 €	-7 122,50 €
LA PRETIERE	7 661 €				1 171 €	8 832 €	-395,00 €
LANTHENANS	378 €				486 €	864 €	-175,00 €
L'HOPITAL SAINT LIEFFROY	15 968 €				-3 200 €	12 768 €	-307,50 €
MANCENANS	4 457 €				2 543 €	7 000 €	-775,00 €
MARVELISE	499 €				1 171 €	1 670 €	-395,00 €
MEDIERE	4 676 €				2 543 €	7 219 €	-692,50 €
MESANDANS	28 665 €			61 456 €	-4 572 €	85 549 €	-580,00 €
MONDON	222 €				-1 801 €	-1 579 €	-227,50 €
MONTAGNEY SERVIGNEY	2 713 €				-2 932 €	-219 €	-315,00 €
MONTUSSAINT	4 628 €				-1 021 €	3 607 €	-137,50 €
NANS	1 467 €				-2 308 €	-841 €	-232,50 €
ONANS	7 413 €				2 543 €	9 956 €	-870,00 €
PAYS DE CLERVAL+CHAUX	461 639 €				22 500 €	484 139 €	-2 847,50 €
POMPIERRE SUR LE DOUBS	18 566 €				-2 343 €	16 223 €	-755,00 €
PUESSANS	304 €				72 €	376 €	-82,50 €
RANG	90 111 €	- 15 368 €			3 914 €	78 657 €	-980,00 €
ROCHE LES CLERVAL	2 744 €				-3 843 €	-1 099 €	-247,50 €
ROGNON	908 €				-436 €	472 €	-122,50 €
ROMAIN	2 024 €				-2 815 €	-791 €	-305,00 €
ROUGEMONT	59 264 €		15 214 €		-48 000 €	26 478 €	-2 570,00 €
SAINT GEORGES ARMONT	31 343 €				-3 843 €	27 500 €	-310,00 €
SOURANS	194 €				657 €	851 €	-292,50 €
SOYE	6 863 €				2 543 €	9 406 €	-967,50 €
TALLANS	20 €				-475 €	-455 €	-117,50 €
TOURNANS	1 232 €				-3 127 €	-1 895 €	-287,50 €
TROUVANS	881 €			14 802 €	-2 230 €	13 453 €	-260,00 €
UZELLE	2 165 €				-3 206 €	-1 041 €	-447,50 €
VIETHOREY	1 875 €			15 046 €	-2 152 €	14 769 €	-232,50 €
TOTAL	1 488 990 €	- 45 975 €	15 214 €	123 009 €	53 958 €	1 635 196 €	-39 275,00 €

Rappel AC definitives 2023	
ac versées aux communes	ac versées par communes
27 557 €	
4 956 €	
112 800 €	
8 529 €	
62 870 €	
1 697 €	
4 079 €	
30 921 €	
5 616 €	
	-1 509 €
4 309 €	
5 390 €	
	-5 014 €
20 802 €	
5 960 €	
25 657 €	
12 911 €	
30 962 €	
4 072 €	
3 577 €	
	-1 557 €
	-1 458 €
	-2 149 €
3 556 €	
5 416 €	
440 033 €	
8 437 €	
689 €	
12 461 €	
6 225 €	
1 275 €	
6 527 €	
84 969 €	
	-1 807 €
	-534 €
3 470 €	
	-1 074 €
9 086 €	
481 292 €	
15 468 €	
294 €	
77 677 €	
	-1 347 €
350 €	
	-1 096 €
23 908 €	
27 190 €	
559 €	
8 439 €	
	-573 €
	-2 183 €
13 193 €	
	-1 489 €
14 537 €	
1 617 716 €	-21 790 €

COUT SERVICE EFS / LA POSTE CNI PASSEPORT 2024 2.50€/hbt
-800,00 €
-220,00 €
-1 512,50 €
-960,00 €
-3 710,00 €
-392,50 €
-205,00 €
-475,00 €
-475,00 €
-455,00 €
-372,50 €
-247,50 €
-712,50 €
-1 790,00 €
-522,50 €
-245,00 €
-660,00 €
-205,00 €
-207,50 €
-305,00 €
-200,00 €
-415,00 €
-297,50 €
-255,00 €
-535,00 €
-7 075,00 €
-395,00 €
-175,00 €
-307,50 €
-785,00 €
-385,00 €
-700,00 €
-582,50 €
-212,50 €
-315,00 €
-137,50 €
-232,50 €
-892,50 €
-2 865,00 €
-750,00 €
-82,50 €
-970,00 €
-242,50 €
-122,50 €
-305,00 €
-2 552,50 €
-312,50 €
-290,00 €
-940,00 €
-117,50 €
-282,50 €
-255,00 €
-447,50 €
-230,00 €
-39 135 €

AC PROVISOIRES 2024 (ac provisoires 2023- coût EFS)	
27 559 €	
4 958 €	
112 820 €	
8 529 €	
62 863 €	
1 704 €	
4 086 €	
30 921 €	
5 616 €	
	-1 517 €
4 314 €	
5 383 €	
	-5 009 €
20 819 €	
5 970 €	
25 659 €	
12 926 €	
30 967 €	
4 072 €	
3 569 €	
	-1 567 €
	-1 453 €
	-2 149 €
3 551 €	
5 406 €	
440 080 €	
8 437 €	
689 €	
12 461 €	
6 215 €	
1 285 €	
6 519 €	
84 967 €	
	-1 894 €
	-357 €
3 470 €	
	-1 734 €
9 064 €	
481 274 €	
15 473 €	
294 €	
77 687 €	
	-1 342 €
350 €	
	-1 096 €
23 926 €	
27 188 €	
561 €	
8 466 €	
	-573 €
	-2 178 €
13 198 €	
	-1 489 €
14 539 €	
1 617 830 €	-22 354 €





2 Vallées Vertes
de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2024

2024-04-28

GEMAPI – Adhésion des communautés de communes du Pays d'Héricourt et du Triangle Vert au SIBHVO (Modifie et remplace la délibération n° 2024-03-21)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)

Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;



Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

ABSENTS :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONIOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-04-28

GEMAPI – Adhésion des communautés de communes du Pays d'Héricourt et du Triangle Vert au SIBHVO (*Modifie et remplace la délibération n° 2024-03-21*)

Le SIBHVO nous informe d'une modification statutaire portant sur la pertinence d'intégrer 4 communes de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt et 7 communes de la Communauté de communes du Triangle Vert dans le périmètre d'intervention du syndicat afin de permettre une cohérence d'étude sur le bassin versant du Scey, de la Reigne et du Lauzin.

Cette modification a été votée en Comité Syndical le 12 février 2024.

Le SIBHVO sera donc constitué de 7 communautés de communes, en lieu et place des communes (par principe de substitution-représentation, qui sont situées sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ognon) :

- La communauté de communes des 1000 étangs (pour 12 communes)
- La communauté de communes du Pays de Lure (pour 22 communes)
- La communauté de communes du Pays de Villersexel (pour 31 communes)
- La communauté de communes de Rahin et Chérimont (pour 6 communes)
- La communauté de communes des 2 Vallées Vertes (pour 2 communes)
- **La communauté de communes du Pays d'Héricourt (pour 4 communes)**
- **La communauté de communes du Triangle Vert (pour 7 communes)**

Il convient que la CC2VV délibère afin de valider l'intégration des Communautés de communes du Pays d'Héricourt et du Triangle Vert en représentation de certaines de leurs communes.



L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ✓ **Valide l'intégration des Communautés de communes du Pays d'Héricourt et du Triangle Vert en représentation de certaines de leurs communes.**
- ✓ **Accepte les incidences telles que décrites dans la note jointe à la présente délibération**
- ✓ **Charge le Président de signer tout document en lien avec cette décision**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0





Etude d'incidences suite à l'évolution du périmètre du SIBHVO

L'article 27 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi Engagement et Proximité, a créé un nouvel article L.5211-39-2 au sein du code général des collectivités territoriales (CGCT).

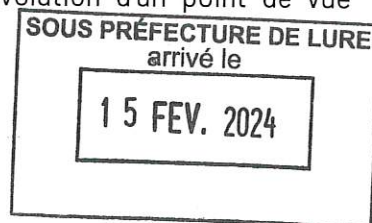
Cet article prévoit qu'en cas de changement de périmètre (fusion, scission, rattachement ou retrait d'une commune d'un EPCI), l'auteur de la demande ou de l'initiative élabore un document présentant les incidences sur les ressources, sur les charges et sur le personnel des communes et EPCI concernés. Il doit permettre à chaque commune membre d'analyser et d'apprécier les conséquences du changement de périmètre envisagé.

Le Syndicat Intercommunaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO) a été créé en 2017 dans le but de mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur 5 EPCI (CC des 1000 Etangs, CC Rahin et Chérimont, CC du Pays de Lure, CC du pays de Villersexel et CC des 2 Vallées Vertes)

Le SIBHVO a délibéré le 12 février 2024 (*Délibération N° 2024-08*) afin d'intégrer les nouvelles communes suivantes :

- 4 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt – Belverne, Courmont, Etobon, Saulnot (70).
- 14 communes de la Communauté de Communes du Triangle Vert – Adelsans-et-le-Val-de-Bithaine, Autrey-les-Cerre, Borey, Bouhans-les-Lure, Cerre-les-Noroy, Colombe-les-Vesoul, Dampvalley-les-Colombes, Liévans, Mollans, Montjustin-et-Velotte, Noroy-le-Bourg, Pomoy, Valleriois-le-Bois et Villers-le-Sec, (70)

La présente note expose les incidences de cette évolution d'un point de vue administratif, financier et technique



1. Incidences financières

1.1. Recettes

COMMUNAUTE DE DE COMMUNES	MONTANT PARTICIPATION ATTENDUE
CCME	44 000€
CCRC	71 000 €
CCPV	56 000 €
CCPL	136 000 €
CC2VV	2 000 €
TOTAL	309 000 €

Le SIBHVO perçoit une participation globale des Communautés de Communes d'un montant de 309 000 € environ.

L'aqua-taxe est fixé à 7 € par habitant.

COMMUNES	NOMBRE HABITANTS (Insee 2020)	PARTICIPATION
Belverne	146	1 022
Courmont	135	945
Etobon	292	2 044
Saulnot	792	5 544
SOUS-TOTAL CCPH	1 365	9 555 €
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	311	2 177
Autrey-les-Cerre	244	1 708
Borey	224	1 568
Bouhans les Lure	313	2 191
Cerre-les-Noroy	241	1 687
Colombe-les-Vesoul	477	3 339
Dampvalley-les-Colombe	120	840
Lievans	157	1 099
Mollans	230	1 610
Montjustin et Velotte	120	840
Noroy-le-Bourg	509	3 563
Pomoy	204	1 428
Vallerois-le-Bois	243	1 701
Villers-le-Sec	542	3 794
SOUS-TOTAL CCTV	3 935	27 545
TOTAL	5 300	37 100 €

L'adhésion des 4 communes de la CCPH fait augmenter la population de l'EPCI de 1365 habitants et la participation de 9 555 € soit 3% de la participation totale.

L'adhésion des 14 communes de la CCTV fait augmenter la population de l'EPCI de 3 935 habitants et la participation de 27 545 € soit 9% de la participation totale.



4. Incidences sur les missions techniques

Les 4 communes de la CCPH sont situées en tête du bassin versant du Scey.

Au cours de l'année 2023, le SIBHVO a engagé deux études sur ce bassin versant :

- une étude globale sur l'ensemble du Bassin Versant du Scey
- une étude sur les étangs de Granges le Bourg.

L'étude globale du bassin versant du Scey portera notamment sur 2 affluents du Rognon (Le Fau et Le Ruisseau de Courmont) qui prennent leurs sources respectivement à Etobon (avant de traverser Courmont) et à Belverne.

Le Scey est classé prioritaire au programme de mesures de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce projet fait suite à des crues sur le bassin versant du Scey, ainsi qu'à la volonté de lancer une restauration des fonctionnalités du bassin versant du Scey et de ses annexes. Le Scey et ses affluents ont subi de nombreuses perturbations au cours des siècles : modification géomorphologique, pollutions diverses notamment d'origine organique... La majorité de son linéaire est incisé et enclavé, la zone de mobilité est donc très réduite. L'étude globale a donc pour objectifs de cibler les axes de travail à prioriser pour rétablir les fonctionnalités des cours d'eaux de ce bassin versant et améliorer ses capacités de résilience.

Le Ruisseau du Fau est quant à lui particulièrement ciblé par cette étude en raison de problématiques de continuité écologique (fiche B2-12) du Contrat de Rivière Ognon.

L'étude sur les étangs de Granges-le-Bourg fait suite à l'acquisition des terrains dans le cadre des mesures compensatoires SNCF Réseau. Le projet vise à restaurer 6 ha de zones humides. Ces étangs sont placés en tête du ruisseau du Pont du Rond qui prend sa source à Saulnot.

Les 4 communes précitées de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sont donc indissociables de ces projets.

Adelans-et-le-Val-de-Bithaine et Bouhans-les-Lure (communes de la CCTV) sont situées sur le bassin versant de la Reigne.

Ce bassin versant fait également l'objet d'une étude globale lancée en 2023. L'étude depuis les sources de ce bassin est donc primordiale pour la réussite et la cohérence de cette mission.

La Reigne et ses affluents ont subi de nombreuses perturbations au cours des siècles : modification géomorphologique, pollutions diverses...

Malgré l'arrêt de certaines activités, nous constatons que des arrivées de polluants persistent et que ceux-ci peuvent avoir des origines multiples. L'étude globale vise à mieux comprendre les liens, identifier les sources de pollutions potentielles, les diverses problématiques morphologiques, biologiques, hydrologiques de ce bassin versant, cibler les axes de travail à prioriser pour rétablir les fonctionnalités des cours d'eaux de ce bassin versant et améliorer ses capacités de résilience.



L'impact sera positif au vu des résultats de l'estimation de la participation.

2. Incidences sur l'organisation des services et du personnel

Aucune incidence sur l'organisation des services et du personnel n'est relevée.
L'extension du périmètre n'implique pas d'investissements liés à l'organisation des services (véhicules, bureaux...).)

3. Incidences administratives

Dans le cadre des missions du SIBHVO, la cohérence hydrographique est primordiale afin de mener des actions pertinentes pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le SIBHVO a engagé une démarche d'adaptation de son périmètre à l'amont du bassin versant de l'Ognon en excluant 16 communes (*par la délibération 2022-33 du 28 septembre 2022*) située en dehors de ce bassin et en intégrant progressivement les communes membres d'autres EPCI mais incluses dans ce périmètre.

De son côté, la CCPH a fait le choix de garder la compétence en régie.

La CCTV a fait le choix de transférer la compétence à 3 entités selon le bassin versant : Le SIBHVO, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne et en régie pour le bassin du Durgeon.

Le SIBHVO travaille actuellement avec le SMAMBVO pour la création d'un EPAGE. La cohérence hydrographique est également un point clef pour la réussite et la cohérence de ce projet.



Les 12 autres communes de la CCTV sont situées en tête du bassin versant du Lauzin. Elles constituent une ressource majeure en eau potable du captage de Champdamoy (Vesoul). Cette zone est prioritaire dans le cadre du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

L'évolution du périmètre facilitera donc les démarches administratives et la légitimité du Syndicat.

	Superficie (km ²)	Linéaire de cours d'eau (km)
SIBHVO actuel	715.93	1519.20
Belverne	6.15	26.57
Courmont	6.23	14.39
Etobon	12.34	12.56
Saulnot	27.06	33.73
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	16.94	13.63
Autrey-les-Cerre	5.46	5.98
Borey	14.93	5.93
Bouhans les Lure	9.09	28.16
Cerre-les-Noroy	9.94	6.61
Colombe-les-Vesoul	7.90	
Dampvalley-les-Colombe	6.26	
Lievans	4.33	9.31
Mollans	13.65	33.93
Montjustin et Velotte	7.37	24.08
Noroy-le-Bourg	31.72	15.21
Pomoy	7.80	8.99
Vallerois-le-Bois	12.34	1.95
Villers-le-Sec	11.00	
Total après modification du périmètre	926.44	1760.23

Fait à Lure, le 15.02.2024

Le Président,

André MARTHEY

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
DU BASSIN DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON
(S.I.B.H.V.O.)

Siège social : MAIRIE DE LURE







NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la communauté de communes.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Pour la CC2VV :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 6 317 452€€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel correspondent à 29% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 6 871 052€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour 2024, les recettes de fonctionnement ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement, mais le budget s'équilibre grâce à l'excédent antérieur reporté de 3 526 675.26€.

Il existe trois principaux types de recettes pour une communauté de communes :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 138 529€	Excédent brut reporté	2 826 675.26€
Dépenses de personnel	2 004 109€	Recettes des services	184 830€
Autres dépenses de gestion courante	1 183 843€	Impôts et taxes	4 270 377€
Dépenses financières	56 000€	Dotations et participations	1 564 081€
Dépenses exceptionnelles	4 000€	Autres recettes de gestion courante	271 158€
Autres dépenses : atténuations de produits	2 024 745€	Autres recettes : Atténuations de charges	23 506
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	6 411 226€	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	78 300€	Total recettes réelles	9 140 627€
Virement à la section d'investissement	381 526€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3500€
Total général	6 871 052€	Total général	9 144 127€

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.96%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7.09%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 5.18%



- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) :21.40%

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 527 435 € (515 788€ en 2023).

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement



c) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	187 073€
Solde d'investissement reporté	0€	Virement de la section de fonctionnement	381 526.01€
Remboursement d'emprunts	295 350€	FCTVA+1068	55 000€
Travaux de bâtiments	451 800€	Mise en réserves	700 000€
Fonds de concours	300 000€	Cessions d'immobilisations	
Avances budgétaires remboursables	700 000€	Taxe aménagement	
Autres dépenses	18 000€	Subventions	426 000€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 500€	Emprunt	350€
Subvention équipement versée	60 000€	Produits (écritures d'ordre entre section)	78 300€
Total général	1 828 650€	Total général	1 828 650€

d) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Achat d'un logiciel de gestion du temps (RH) : 10 000€
 Site internet de l'office de tourisme : 8 000 €
 Fonds de concours : 300 000€
 Aides aux entreprises : 60 000€
 Travaux sur bâtiments : 115 000€ (Bardage Hôtel entreprise)
 Achat bâtiment Profialis : 170 000€
 Remplacement glissière de sécurité Rang : 5 000€
 Achat 3 vélos électriques : 5000€
 Achat d'ordinateurs portables + déplacement bunker info streit : 76 000€



Achat mobilier : armoires pour archive, mobiliers pour vestiaire femme, mobiliers divers
47000€

Matériel divers : dont machine à laver RPE 5800€

Avances remboursables pour les budgets régie : 700 000€

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Leader : 300 000€

- DETR : 6 400€

- Autres : 120 000€

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 377 759,00 €	5 281 791,45 €	6 871 052,01 €
D	F	011 - Charges à caractère général	1 099 747,00 €	775 455,08 €	1 138 529,00 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 813 032,00 €	1 782 417,02 €	2 004 109,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	2 033 461,00 €	2 033 022,00 €	2 024 745,00 €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	92 441,00 €	- €	381 526,01 €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 909,00 €	89 843,77 €	78 300,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 184 869,00 €	537 346,47 €	1 183 843,00 €
D	F	66 - Charges financières	57 000,00 €	56 973,11 €	56 000,00 €
D	F	67 - Charges spécifiques	3 000,00 €	2 434,00 €	- €
D	F	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 300,00 €	4 300,00 €	4 000,00 €
FONCTIONNEMENT			BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			8 863 416,49 €	8 808 466,71 €	9 144 127,26 €
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 716 035,49 €	2 716 035,49 €	2 826 675,26 €
R	F	013 - Atténuations de charges	- €	35 868,53 €	23 506,00 €
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 750,00 €	4 477,40 €	3 500,00 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	191 030,00 €	203 118,21 €	184 830,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes	1 602 545,00 €	1 572 291,00 €	1 770 860,00 €
R	F	731 - Fiscalité locale	2 424 330,00 €	2 619 784,77 €	2 499 517,00 €
R	F	74 - Dotations et participations	1 636 626,00 €	1 552 067,91 €	1 564 081,00 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	284 100,00 €	101 757,75 €	271 158,00 €
R	F	77 - Produits spécifiques	- €	3 065,65 €	- €



Recettes et dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT			BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT			1 947 223,63 €	1 518 522,67 €	1 828 650,00 €
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	874 892,63 €	874 892,63 €	- €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 750,00 €	4 477,40 €	3 500,00 €
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	292 350,00 €	286 078,40 €	295 350,00 €
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	18 000,00 €
D	I	204 - Subventions d'équipement versées	90 000,00 €	47 773,76 €	360 000,00 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles	681 231,00 €	305 300,48 €	451 800,00 €
D	I	27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	700 000,00 €
INVESTISSEMENT			BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 545 609,63 €	1 705 596,66 €	1 828 650,00 €
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	- €	- €	187 073,99 €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	92 441,00 €	- €	381 526,01 €
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 909,00 €	89 843,77 €	78 300,00 €
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	986 423,63 €	927 297,25 €	755 000,00 €
R	I	13 - Subventions d'investissement	1 376 486,00 €	686 032,97 €	426 400,00 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	350,00 €	893,00 €	350,00 €
R	I	21 - Immobilisations corporelles	- €	1 529,67 €	- €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement /population : 400.12€

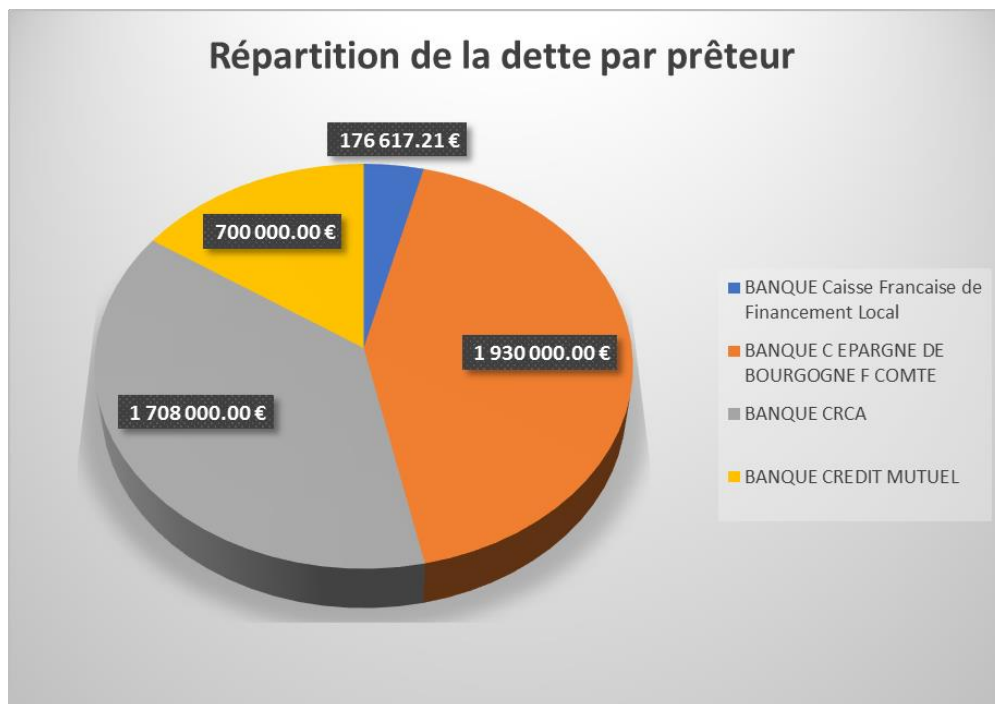
Recettes réelles de fonctionnement / population : 394.10€

DGF/population : 26.68€

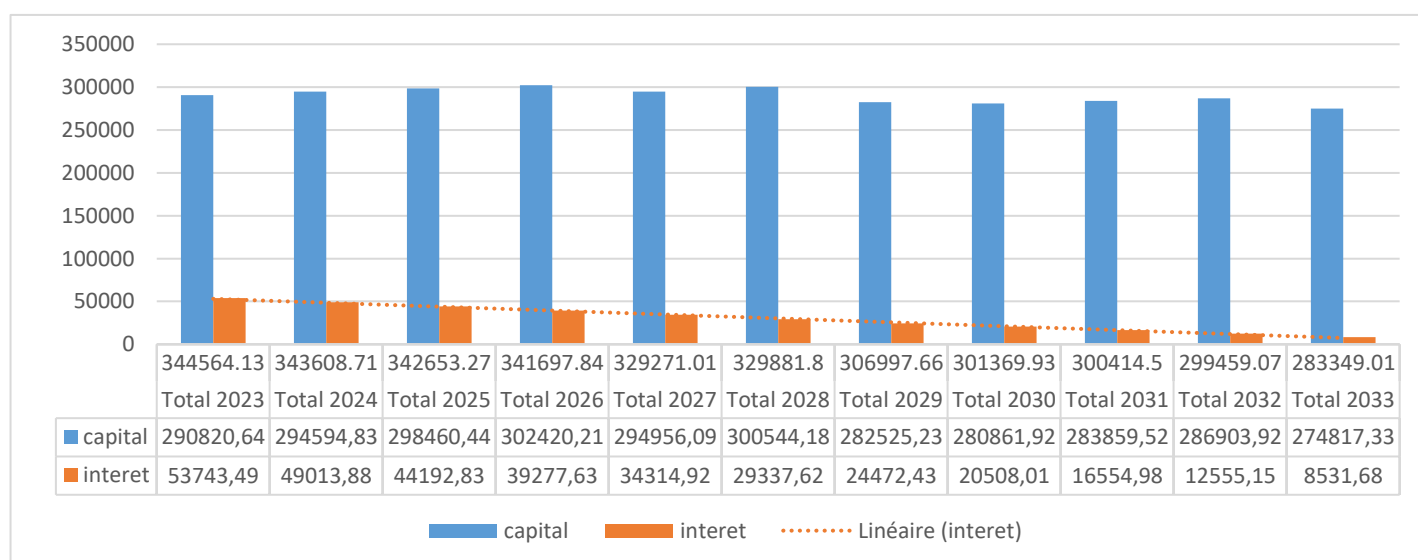
Impositions directes/population : 110.46€



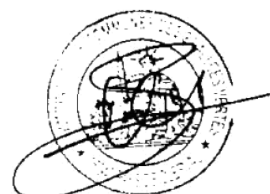
e) Etat de la dette



Remboursement de la dette sur 10 ans



Le Président,
Bruno BEAUDREY





NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité intercommunale suppose l'intervention de 2 instances : le Président et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Président) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil communautaire lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le compte administratif 2023 a été adopté par le conseil communautaire le 11 avril 2024.



VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2023

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts,

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève

à 1 782 417,02 € pour un effectif au 31.12.2023 de 53 agents.

FONCTIONNEMENT			BP 2023	CA 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 377 759,00 €	5 281 791,45 €
D	F	011 - Charges à caractère général	1 099 747,00 €	775 455,08 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 813 032,00 €	1 782 417,02 €
D	F	014 - Atténuations de produits	2 033 461,00 €	2 033 022,00 €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	92 441,00 €	- €
D	F	042 - Opér° d'ordre de transfert entre sections	89 909,00 €	89 843,77 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 184 869,00 €	537 346,47 €
D	F	66 - Charges financières	57 000,00 €	56 973,11 €
D	F	67 - Charges spécifiques	3 000,00 €	2 434,00 €
D	F	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 300,00 €	4 300,00 €



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (petite enfance, club ados, rpe, caf) des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

FONCTIONNEMENT			BP 2023	CA 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			8 863 416,49 €	8 808 466,71 €
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 716 035,49 €	2 716 035,49 €
R	F	013 - Atténuations de charges	- €	35 868,53 €
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 750,00 €	4 477,40 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	191 030,00 €	203 118,21 €
R	F	73 - Impôts et taxes	1 602 545,00 €	1 572 291,00 €
R	F	731 - Fiscalité locale	2 424 330,00 €	2 619 784,77 €
R	F	74 - Dotations et participations	1 636 626,00 €	1 552 067,91 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	284 100,00 €	101 757,75 €
R	F	77 - Produits spécifiques	- €	3 065,65 €

La fiscalité

Les taux d'imposition 2023 restent inchangés :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 3.96 %
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 7.09 %
- Pour la taxe d'habitation additionnelle : 5,18 %
- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises : 21.40 %

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, et travaux, ...



Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

INVESTISSEMENT			BP 2023	CA 2023
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT			1 947 223,63 €	1 518 522,67 €
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	874 892,63 €	874 892,63 €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 750,00 €	4 477,40 €
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	292 350,00 €	286 078,40 €
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
D	I	204 - Subventions d'équipement versées	90 000,00 €	47 773,76 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles	681 231,00 €	305 300,48 €
D	I	27 - Autres immobilisations financières	- €	- €

Les recettes d'investissement correspondent aux subventions liées aux projets (département, région, ...) et au 1068.

INVESTISSEMENT			BP 2023	CA 2023
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 545 609,63 €	1 705 596,66 €
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	- €	- €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	92 441,00 €	- €
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 909,00 €	89 843,77 €
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	986 423,63 €	927 297,25 €
R	I	13 - Subventions d'investissement	1 376 486,00 €	686 032,97 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	350,00 €	893,00 €
R	I	21 - Immobilisations corporelles	- €	1 529,67 €

III- RECAPITULATIF

Résultats de clôture de l'exercice

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 518 522.67€	1 705 596.66€	187 073.99€
FONCTIONNEMENT	5 281 791.45€	8 808 466.71€	3 526 675.26€
TOTAL	6 800 314.12€	10 514 063.37€	3 713 749.25€



IV- ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

a. Epargnes

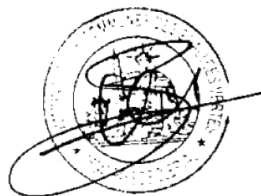
- *L'épargne brute* constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors immobilisations cédées). Elle représente le socle de richesse financière. L'épargne brute de la commune s'élève à 905 805 € pour l'année 2023, soit 56.31 € par habitant,
- *Le taux d'épargne brute* est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement. Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Pour 2023, ce taux s'élève à 15%. La cour des comptes préconise un taux d'épargne supérieur à 8%.
- *L'épargne nette* constitue l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.
Pour la CC2VV, elle s'élève à 619 805 € pour 2023, soit 38.53 € par habitant.

b. Emprunts et l'encours de la dette

L'encours total de la dette au 31.12.2023 s'élève à 3 440 000€ € soit 214 €/habitant pour 7 emprunts.

Le ratio de désendettement (capital restant dû / épargne brute) est de 3.8 ans pour la CC2VV. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement. (le seuil critique du ratio de désendettement est fixé entre 10 et 12 ans) .

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



29 janvier 2024 13:34:23

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

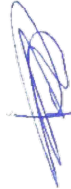
Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652

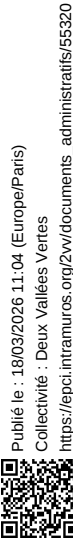
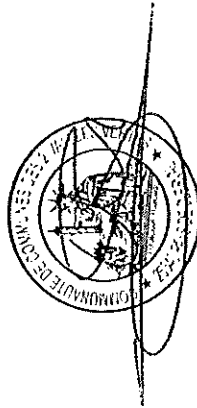
2023

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		190 246,72 €	190 246,72 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		4 213 728,60 €	3 490 275,23 €	0,00 €
1678 - Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		41 271,40 €	41 271,40 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires		2 800,00 €	2 200,63 €	599,37 €
21532 - Réseaux d'assainissement		456 700,00 €	441 518,99 €	19 882,50 €
2155 - Outillage industriel		5 000,00 €	1 470,00 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport		20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 500,00 €	1 231,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		726 238,05 €	235 326,63 €	450 651,24 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		35 250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses		5 692 734,77 €	4 403 540,60 €	471 133,11 €

Service de Gestion Comptable
Validation et Baume-les-Dames



Le Comptable Public
Jean-Paul COMMAN

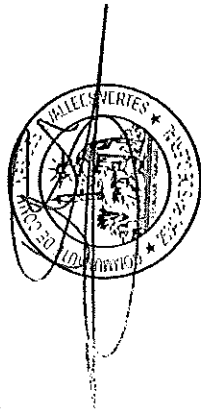


Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1068 - Autres réserves		67 401,00 €	70 000,00 €	0,00 €
13111 - Agence de l'eau		669 625,00 €	771 378,00 €	91 444,00 €
1313 - Départements		748 086,00 €	549 243,00 €	20 670,00 €
1314 - Communes		27 889,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		3 625 000,00 €	2 400 000,00 €	0,00 €
	Total des recettes	5 138 001,00 €	3 790 621,00 €	112 114,00 €

Service de Gestion Comptable
Validation et Baume-les-Dames



Le Comptable Public
Jean-Paul COMMAN





ETPRAR01

Etat des restes à réaliser

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : Budget Général CC2VV (650)

2023

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

29 janvier 2024 13:32:30

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		874 892,63 € -	874 892,63 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	020		292 000,00 € -	40 062,83 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	020		350,00 € -	0,00 €	0,00 €
20422 - Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	020		90 000,00 € -	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	020		572 531,00 € -	265 055,00 € -	0,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	020		5 000,00 € -	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	020		12 500,00 € -	8 938,60 € -	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	020		60 000,00 € -	2 119,63 € -	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020		31 200,00 € -	749,23 € -	10 000,00 €
Total des dépenses			1 938 473,63 €	1 191 817,92 €	10 000,00 €

Le Comptable de Validation
Jean-Paul COMMAN

Foy de Cleud
du 23/01/2024
le Préfet
B



Collectivité : Cré de communes 2 Vallées Vertes

2023

Le Comptable de Valdahon

Jean-Paul COMMAN

Pays de Cleveland
le 28/10/2024



30 janvier 2024 09:32:39

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE EAU 651

2023

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		13 341,09 €	13 341,09 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		215 000,00 €	204 490,22 €	0,00 €
1687 - Autres dettes		7 400,00 €	1 451,74 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires		2 800,00 €	2 200,62 €	599,38 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau		286 100,00 €	140 102,56 €	5 200,00 €
2155 - Outillage industriel		8 000,00 €	22 682,25 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport		25 000,00 €	40 406,92 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		1 709 327,10 €	264 650,26 €	201 200,00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		110 466,35 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses		2 377 434,54 €	689 325,66 €	206 999,38 €

Service de Gestion Comptable
Valdahon et Baume-les-Dames

Le Comptable Public
Jean-Paul COMMAN



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE EAU 651

2023

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1068 - Autres réserves		219 075,94 €	219 075,94 €	0,00 €
13111 - Agence de l'eau		423 011,65 €	540 394,00 €	0,00 €
1313 - Départements		107 779,50 €	112 426,00 €	0,00 €
1318 - Autres		29 801,00 €	8 062,50 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		1 160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes		1 939 668,09 €	879 958,44 €	0,00 €





- ASSAINISSEMENT CC2VV

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 842 167,79	2 377 193,49	8 219 361,28
Titres de recette émis (b)	4 191 018,76	2 223 325,68	6 414 344,44
Réductions de titres (c)		366 282,35	366 282,35
Recettes nettes (d = b - c)	4 191 018,76	1 857 043,33	6 048 062,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 842 167,79	2 377 193,49	8 219 361,28
Mandats émis (f)	4 336 706,17	1 874 031,02	6 210 737,19
Annulations de mandats (g)	13 000,00	9 451,03	22 451,03
Depenses nettes (h = f - g)	4 323 706,17	1 864 579,99	6 188 286,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	132 687,41	7 536,66	140 224,07



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07654 - ASSAINISSEMENT CC2VV

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT CC2VV					
Investissement	-190 246,72		-132 687,41		-322 934,13
Fonctionnement	392 812,64		-7 536,66		385 275,98
Sous-Total	202 565,92		-140 224,07		62 341,85
TOTAL III	202 565,92		-140 224,07		62 341,85
TOTAL I + II + III	202 565,92		-140 224,07		62 341,85



- CC2VV DEUX VALLEES VERTES

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 545 609,63	8 863 416,49	11 409 026,12
Titres de recette émis (b)	1 705 596,66	6 092 700,97	7 798 297,63
Réductions de titres (c)		269,75	269,75
Recettes nettes (d = b - c)	1 705 596,66	6 092 431,22	7 798 027,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 947 223,63	6 377 759,00	8 324 982,63
Mandats émis (f)	643 630,04	5 283 501,17	5 927 131,21
Annulations de mandats (g)		1 709,72	1 709,72
Dépenses nettes (h = f - g)	643 630,04	5 281 791,45	5 925 421,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 061 966,62	810 639,77	1 872 606,39
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07600 - CC2VV DEUX VALLEES VERTES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-874 892,63		1 061 966,62		187 073,99
Fonctionnement	3 582 459,12	866 423,63	810 639,77		3 526 675,26
TOTAL I	2 707 566,49	866 423,63	1 872 606,39		3 713 749,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
07601-DECHETS CCPC CCPR CC2VV					
Investissement	146 511,19		1 375,00		147 886,19
Fonctionnement	304 354,22		58 342,57		362 696,79
Sous-Total	450 865,41		59 717,57		510 582,98
07631-ZONES D'ACTIVITES CC2VV					
Investissement	-495 591,31		5 533,58		-490 057,73
Fonctionnement	97 549,08		-2 550,36		94 998,72
Sous-Total	-398 042,23		2 983,22		-395 059,01
TOTAL II	52 823,18		62 700,79		115 523,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
07650-EAU CC DEUX VALLEES VERTES					
Investissement	-13 341,09		487 914,27		474 573,18
Fonctionnement	339 952,55	219 075,94	-117 422,35		3 454,26
Sous-Total	326 611,46	219 075,94	370 491,92		478 027,44
07654-ASSAINISSEMENT CC2VV					
Investissement	-190 246,72		-132 687,41		-322 934,13
Fonctionnement	392 812,64		-7 536,66		385 275,98
Sous-Total	202 565,92		-140 224,07		62 341,85
07659-SPANC CC DEUX VALLEES VERTES					
Investissement	1 994,33		1 888,44		3 882,77
Fonctionnement	16 970,42		-16 709,74		260,68
Sous-Total	18 964,75		-14 821,30		4 143,45
TOTAL III	548 142,13	219 075,94	215 446,55		544 512,74
TOTAL I + II + III	3 308 531,80	1 085 499,57	2 150 753,73		4 373 785,96



- DECHETS CCPC CCPR CC2VV

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	164 408,19	1 840 674,22	2 005 082,41
Titres de recette émis (b)	1 375,00	2 277 060,49	2 278 435,49
Réductions de titres (c)		712 999,51	712 999,51
Recettes nettes (d = b - c)	1 375,00	1 564 060,98	1 565 435,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 000,00	1 590 967,00	1 630 967,00
Mandats émis (f)		1 505 718,41	1 505 718,41
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		1 505 718,41	1 505 718,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 375,00	58 342,57	59 717,57
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07601 - DECHETS CCPC CCPR CC2VV

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DECHETS CCPC CCPR CC2VV					
Investissement	146 511,19		1 375,00		147 886,19
Fonctionnement	304 354,22		58 342,57		362 696,79
Sous-Total	450 865,41		59 717,57		510 582,98
TOTAL II	450 865,41		59 717,57		510 582,98
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	450 865,41		59 717,57		510 582,98

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



- EAU CC DEUX VALLEES VERTES

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 569 834,14	2 215 891,26	4 785 725,40
Titres de recette émis (b)	1 268 354,07	1 991 335,33	3 259 689,40
Réductions de titres (c)		254 342,36	254 342,36
Recettes nettes (d = b - c)	1 268 354,07	1 736 992,97	3 005 347,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 567 900,89	2 215 891,26	4 783 792,15
Mandats émis (f)	809 429,00	1 856 173,34	2 665 602,34
Annulations de mandats (g)	28 989,20	1 758,02	30 747,22
Depenses nettes (h = f - g)	780 439,80	1 854 415,32	2 634 855,12
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	487 914,27		370 491,92
(h - d) Déficit		117 422,35	



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07650 - EAU CC DEUX VALLEES VERTES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU CC DEUX VALLEES VERTES					
Investissement	-13 341,09		487 914,27		474 573,18
Fonctionnement	339 952,55	219 075,94	-117 422,35		3 454,26
Sous-Total	326 611,46	219 075,94	370 491,92		478 027,44
TOTAL III	326 611,46	219 075,94	370 491,92		478 027,44
TOTAL I + II + III	326 611,46	219 075,94	370 491,92		478 027,44



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 882,77	49 970,42	53 853,19
Titres de recette émis (b)	1 888,44	20 432,17	22 320,61
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 888,44	20 432,17	22 320,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 000,00	41 062,84	42 062,84
Mandats émis (f)		37 141,91	37 141,91
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		37 141,91	37 141,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 888,44		
(h - d) Déficit		16 709,74	14 821,30



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07659 - SPANC CC DEUX VALLEES VERTES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC CC DEUX VALLEES VERTES					
Investissement	1 994,33		1 888,44		3 882,77
Fonctionnement	16 970,42		-16 709,74		260,68
Sous-Total	18 964,75		-14 821,30		4 143,45
TOTAL III	18 964,75		-14 821,30		4 143,45
TOTAL I + II + III	18 964,75		-14 821,30		4 143,45



- ZONES D'ACTIVITES CC2VV

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 826 503,88	1 585 927,55	3 412 431,43
Titres de recette émis (b)	1 835 265,40	1 874 376,88	3 709 642,28
Réductions de titres (c)	533 788,53	533 788,53	1 067 577,06
Recettes nettes (d = b - c)	1 301 476,87	1 340 588,35	2 642 065,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 826 503,88	1 585 927,55	3 412 431,43
Mandats émis (f)	1 829 731,82	1 876 927,24	3 706 659,06
Annulations de mandats (g)	533 788,53	533 788,53	1 067 577,06
Dépenses nettes (h = f - g)	1 295 943,29	1 343 138,71	2 639 082,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 533,58		2 983,22
(h - d) Déficit		2 550,36	



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07631 - ZONES D'ACTIVITES CC2VV

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZONES D'ACTIVITES CC2VV					
Investissement	-495 591,31		5 533,58		-490 057,73
Fonctionnement	97 549,08		-2 550,36		94 998,72
Sous-Total	-398 042,23		2 983,22		-395 059,01
TOTAL II	-398 042,23		2 983,22		-395 059,01
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-398 042,23		2 983,22		-395 059,01

Relatif au schéma directeur d'assainissement et à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune de BLUSSANS



Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 2 vallées Vertes,

VU

- le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-8 et 9 ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-55 et suivants ;
- l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;
- la décision n° E2000026/25 en date du 16 avril 2024 de M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon désignant Monsieur Bernard MADELÉNAT en qualité de commissaire enquêteur ;
- les pièces du dossier présenté,
- la délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2023 approuvant le projet de zonage d'assainissement de la commune de Blussans et sa mise à l'enquête publique,
- l'avis émis par la MRAe du 14 décembre 2023 signifiant que le projet présenté ne nécessite pas une évaluation environnementale,

ARRÊTE

Article 1 : Objet et dates de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le schéma directeur de l'assainissement de la commune de Blussans, préalable au zonage d'assainissement, qui propose l'ensemble des travaux à entreprendre pour permettre à terme la mise aux normes de la collecte ainsi que du traitement des eaux usées en fonction des besoins de la commune et de l'état actuel de son assainissement.

L'enquête se déroulera pendant 23 jours à compter du Vendredi 24 mai 2024 à 00h00 au Samedi 15 juin 2024 à 23h59.

Article 2 : Caractéristiques principales

L'enquête publique obligatoire et préalable à l'approbation de la délimitation des zones d'assainissement est conduite par le président de la CC2VV en étroite collaboration avec le maire de la Commune de Blussans.

Le dossier a pour but d'informer le public sur les modes et les raisons qui ont conduit le Maître d'ouvrage au choix du ou des systèmes d'assainissement retenus ainsi que sur les obligations des usagers et des collectivités selon le mode retenu.

De plus, l'incidence financière attendue sur le prix de l'eau par la collectivité est présentée au regard des services rendus aux usagers et des aides financières envisagées.

Le dossier comporte l'étude technique du schéma directeur d'assainissement, un résumé non technique ainsi que les pièces complémentaires obligatoires telles que l'avis MRAe, avis de l'ARS, délibération du CC.



Compte tenu de l'intérêt collectif que le projet représente, à la demande de la CC2VV, le Bureau d'Etudes EVI de Ronchamp (70) a :

- + réalisé l'étude et établi le schéma directeur d'assainissement de la commune de Blussans, préalable au zonage d'assainissement,
- + puis proposé les cartes des zones d'assainissement retenues, les scénarios estimés de mises en œuvre ainsi que les incidences financières.
- + Ce dernier, approuvé par la CC2VV et soumis à la MRAe qui déclare qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire, est mis en enquête publique par la CC2VV (phase 4).

Article 3 : Coordonnées de l'autorité compétente

Monsieur Bruno BEAUDREY Président de la CC2VV ou son représentant et responsable du projet présenté, se tient sur rendez-vous à la disposition du public pour lui apporter toute précision. Un rendez-vous peut être pris par téléphone au : 03.81.97.85.10, ou par courriel à l'adresse : enquete-publique@cc2vv.fr

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Bernard MADELÉNAT a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon, par décision n° E24000026/25 en date du 16 avril 2024.

Article 5 : Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017

Le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 a modifié l'article R.123-11 du code de l'environnement, lequel dispose désormais que l'avis d'enquête doit être publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

L'article R.123-9 du code de l'environnement, modifié, dispose par ailleurs que le dossier d'enquête publique doit être également disponible depuis ce site internet : <https://www.cc2vv.fr/avis-denquete-publique-blussans.html>

Article 6 : Mesures de publicité

Selon le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 modifiant l'article R.123-11 du code de l'environnement, quinze jours au moins avant le début l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, un avis faisant connaître au public l'ouverture de cette enquête sera publié sur le site internet de la CC2VV <https://www.cc2vv.fr/avis-denquete-publique-blussans.html> ainsi que sur Intramuros.

Il sera affiché à la CC2VV, en mairie de Blussans et en mairie de l'Isle sur le Doubs sur les panneaux d'affichage habituels dans les mêmes conditions de délai et de durée.

Cet avis sera également, par les soins de Monsieur le Président de la CC2VV publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Doubs (« L'Est Républicain » et « La Terre de Chez Nous »).

Article 7 : Modalités de mise à disposition du dossier au public

La MRAe a déclaré qu'une évaluation environnementale n'était pas nécessaire.



Le dossier d'enquête est consultable pendant la durée de l'enquête :

- sous format papier à la mairie de Blussans aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - Mardi de 14 à 18h
 - Mercredi de 13h30 à 15h30
 - Jeudi de 8 à 12h
- sur le site internet de la CC2VV : <https://www.cc2vv.fr/avis-denquete-publique-blussans.html>
- sur un poste informatique accessible au public disponible en mairie de Blussans aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra obtenir, à ces frais, après demande à la CC2VV et dans des délais raisonnables, tout ou partie du dossier d'enquête.

Article 8 : Permanences et recueil des observations et propositions du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Blussans aux jours et horaires suivants :

- + Mardi 28 mai 2024 de 14 à 17h en mairie de Blussans
- + Mercredi 05 juin 2024 de 9h à 12h au siège de la CC2VV (23 av Gaston Renaud 25340 PAYS DE CLERVAL)
- + Samedi 15 juin 2024 de 9 à 12h en mairie de Blussans

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Blussans aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Bernard MADELÉNAT, Commissaire-enquêteur – CC2VV, 23 Avenue Gaston Renaud 25340 PAYS DE CLERVAL, qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@cc2vv.fr

Les observations et propositions du public par voie papier seront tenues à sa disposition en mairie de Blussans et consultables dans des délais raisonnables.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site de la CC2VV : <https://www.cc2vv.fr/avis-denquete-publique-blussans.html> et donc visibles par tous à cette adresse.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier d'enquête et les documents annexés seront mis à disposition du commissaire enquêteur, et clos par lui.

Article 10 : Procès-verbal de synthèse

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, Monsieur le Président de la CC2VV, responsable du projet, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés.

Le responsable du projet présenté disposera ensuite d'un délai de quinze jours pour produire le mémoire en réponse.



Article 11 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au Président de la CC2VV son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément, dans un délai de quinze jours, une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif.

Le Président de la CC2VV adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à M. le Préfet du Doubs.

Ces documents seront, pendant un an, consultables sur les sites internet INTRAMUROS, de la CC2VV et aussi tenus à la disposition du public en mairie de Blussans, au siège de la CC2VV et en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 12 : Issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire statuera sur le projet présenté.

Article 13 : Notification

Le présent arrêté sera transmis :

- à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon,
- à Monsieur le Préfet du Doubs,
- à Monsieur le Maire de Blussans,
- à Monsieur le Maire de l'Isle sur le Doubs,
- à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,
- à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Clerval, le 25/04/2024

Monsieur Bruno BEAUDREY, Président de la CC2VV,

